

# Les Infos de Base

Jeudi 3 janvier 2013  
volume 16, numéro 1  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3** Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

**Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases**

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 52 du 27 décembre 2012. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 24, 25, 27, 30, 32, P.L. 200 et entrées en vigueur au 3 janvier 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 1 du 3 janvier 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 52A du 29 décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 28 novembre 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 24 novembre 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 26 du 19 décembre 2012. Les modifications apportées par

L.C. 2012, ch. 21, 23, 24 et entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 5 décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 15 décembre 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 15 décembre 2012 et contient maintenant 9 054 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les contributions d'assurance, RLRQ, c. **A-25**, r. 3.1, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance, Décision du 12-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 13, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts, RLRQ, c. **A-26**, r. 1, a. 42.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1536.

Règlement d'application de la Loi sur les assurances, RLRQ, c. **A-32**, r. 1, a. 88.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1536.

Tarif des droits, honoraires et des frais afférents aux demandes entendues par le Bureau de décision et de révision, RLRQ, c. **A-33.2**, r. 2, aa. 1-3, 6.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1536.

Tarif des droits exigibles en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. **C-67.3**, r. 3, a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1536.

Règlement sur la distribution sans représentant, RLRQ, c. **D-9.2**, r. 8, aa. 11-13.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1536.

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, RLRQ, c. **I-0.2**, r. 4, ann. B, C, C-1.

Indexation des annexes B, C et C-1, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1533.

Tarif des frais et des droits exigibles en matière d'instruments dérivés, RLRQ, c. **I-14.01**, r. 2, aa. 1-10.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1536.

Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, RLRQ, c. **P-9.001**, r. 3, a. 18.

Avis d'indexation 2012-06 du 20 décembre 2012, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1533A.

Règlement sur la publicité le long des routes, RLRQ, c. **P-44**, r. 1, a. 2.

Avis d'indexation 2012-05 du 20 décembre 2012, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1533A.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, RLRQ, c. **R-9.2**, r. 1, a. 8.0.2.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, D. 1180-2012 du 12-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 7, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. **S-29.01**, r. 1, a. 20.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1536.

Règlement sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 50, aa. 267, 268, 268.1, 271.2-271.6.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1536.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la Banque du Canada, L.R.C. 1985, ch. **B-2**, aa. 6, 10, 23.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. 2010, ch. 12, aa. 2110-2112.

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-3**, aa. 2, 5, 6, 10.01, 12.1, 13, 39.13, 39.14, 39.19, 39.191, 45.2, annexe.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. 2010, ch. 12, aa. 2094-2107.

Loi canadienne sur les paiements, L.R.C. 1985, ch. **C-21**, a. 9.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, a. 207.

Loi sur les Cours fédérales, L.R.C. 1985, ch. **F-7**, a. 5.1.

Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, L.C. 2010, ch. 8, a. 41.

Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, L.R.C. 1985, ch. **S-23**, aa. 11.1, 17.

Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada, L.C. 2011, ch. 24, aa. 157, 158.

Loi sur le ministère des Anciens Combattants, L.R.C. 1985, ch. **V-1**, a. 5.

Loi portant modification de la législation concernant les avantages pour les Anciens combattants, L.C. 2000, ch. 34, a. 13 (partie).

Loi sur les Liquidations et les restructurations, L.R.C. 1985, ch. **W-11**, aa. 2, 3, 6, 10, 11, 16, 20, 102.1, 133.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. 2010, ch. 12, aa. 2126-2134.

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, L.R.C. **1985 (3<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **18**, a. 19.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. 2010, ch. 12, a. 2122.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. **1985 (5<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **1**, aa. 61.3, 248.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. 2010, ch. 12, aa. 2108, 2109.

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. **1991**, ch. **45**, aa. 2, 31, 228.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. 2010, ch. 12, aa. 2123-2125.

Loi sur les banques, L.C. **1991**, ch. **46**, aa. 2, 2.3, 2.4, 3, 7.1, 8, 9.1, 9.2, 10, 12.1, 12.2, 18, 22, 27, 28, 31.1, 33, 34, 35 (A), 35.1, 36 (A), 38, 39, 39.1, 39.2, 39.3, 40.1, 42, 45, 46, 47, 47.01-47.19, 50, 52, 53, 54, 58, 60, 60.1, 60.2, 61, 62, 66, 67, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 79.1-79.6, 81, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 141.1, 142, 143, 144.1, 144.2, 145, 146, 149, 151, 152, 153, 154, 155, 156.09, 159.1, 160, 162.1, 163, 165, 166, 168.1, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 178, 179.1, 183.01, 188, 189, 192, 192.01-192.1, 198, 198.1, 201, 202, 204, 205-207, 208, intertitre précédent l'article 215, 216.01-216.14, 217, 223, 224, 225 (A), 226, 226.1, 227, 228, 233, 234, 235, 238, 239, 240, 241, 242, 245, 246, 254.1-254.6, 265, 271, 273, 273.1, 274, 308, 310, 311, 312, 314, 315, 317, 318, 320, 321, 323, 325, 326, 327, 332, 335, 336, 338, 342, 343, 344, 345, 349, 350, 351, 353, 357, 359, 361, 363, 364, 366, 371, 372, 373, 374, 374.1, 375, 376, 376.01, 376.1, 376.2, 377, 377.1, 377.2, 379-381, 382, 382.1, 383, 384,

385, 392, 396, 401.11, 401.2, 401.3, 402, 402.1, 403, 405, 464, 486, 487, 647, 649, 655, 682, 803, 965, 967, 969, 970, 973.01, 973.2, 976, 978, 983.

*Loi sur l'emploi et la croissance économique*, L.C. 2010, ch. 12, aa. 1894-2093;

*Loi sur la révision du système financier*, L.C. 2012, ch. 5, aa. 9-11.

*Loi sur les sociétés d'assurances*, L.C. **1991, ch. 47**, aa. 2, 32, 245, 719, 857.

*Loi sur l'emploi et la croissance économique*, L.C. 2010, ch. 12, aa. 2117-2121.

*Loi sur les associations coopératives de crédit*, L.C. **1991, ch. 48**, aa. 2, 31.6.

*Loi sur l'emploi et la croissance économique*, L.C. 2010, ch. 12, aa. 2114, 2115.

*Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. **1994, ch. 28**, aa. 2, 9.2, 15.

*Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada*, L.C. 2011, ch. 24, aa. 152, 153, 155 (partie), 157, 158.

*Tarif des douanes*, L.C. **1997, ch. 36**, annexe.

*Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes (conversion du Système harmonisé, 2012-2)*, DORS/2012-259 du 30-11-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 2795, aa. 1-4.

*Loi canadienne sur les coopératives*, L.C. **1998, ch. 1**, a. 285.

*Loi sur l'emploi et la croissance économique*, L.C. 2010, ch. 12, a. 2113.

*Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*, L.C. **2001, ch. 9**, aa. 2, 14.

*Loi sur l'emploi et la croissance économique*, L.C. 2010, ch. 12, a. 2116;

*Loi sur la révision du système financier*, L.C. 2012, ch. 5, a. 217 (partie).

*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. **2001, ch. 27**, aa. 13.1, 13.2, 14, 36, 40, 40.1, 46, 48, 49, 53, 55, 87.3, 95, 99, 100, 101, 103, 107.1, 109.1, 110, 111.1, 112, 113, 117, 121, 121.1, 123, 131, 133.1, 152.1, 153, 159, 161, 165, 166, 167, 169.1, 170, 170.2, 171.1, 172, 176.

*Entrée en vigueur des articles 73, 110, 111, 171, 194, 195;*

*Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*, L.C. 2010, ch. 8, aa. 7, 10-12, 14.1, 17-23, 26, 27 (partie), 29, 30, 37;

*Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, L.C. 2012, ch. 17, aa. 7, 8, 9 (partie), 17-22, 23 (partie), 29, 33-35, 38 (partie), 39, 41-46, 49-51, 53, 57, 58, 59, 63, 84 (partie).

*Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, L.C. **2005, ch. 9**, annexe.

*Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, DORS/2012-273 du 07-12-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 2881, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

*Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1.

*Act respecting the Barreau du Québec*, CQLR, c. B-1.

*Code de déontologie des avocats*, RLRQ, c. B-1, r. 3.

*Code of ethics of advocates*, CQLR, c. B-1, r. 3.

## Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [projetpilote@gaudet.qc.ca](mailto:projetpilote@gaudet.qc.ca) pour participer au projet-pilote.